

Communiqué de presse

Berne, le 5 juin 2015

Loi fédérale sur les produits du tabac : le Conseil fédéral s'obstine

L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée AEPM sont déçues : le Conseil fédéral s'obstine à maintenir les graves atteintes étatiques à la liberté économique dans la nouvelle Loi fédérale sur les produits du tabac. Il fait fi de la majorité des positions exprimées dans la consultation, qui se prononçaient contre de nouvelles interdictions. Avec idéologie et dogmatisme, l'Office fédéral de la santé publique OFSP veut mettre les citoyens sous tutelle et accroître encore la bureaucratie.

Cet activisme prohibitionniste contrevient aux principes constitutionnels de base. L'absence d'un besoin de légiférer est tout simplement ignorée. Les produits du tabac sont pourtant déjà soumis à de nombreuses règles et restrictions. De plus, la consommation de tabac, déjà moins répandue en Suisse qu'en Union européenne, a baissé de 24% durant ces dix dernières années – et continue de baisser encore.

L'usam et l'AEPM s'engagent pour des mesures ciblées et raisonnables, comme par exemple l'interdiction de vente des produits du tabac aux mineurs. Toute autre restriction supplémentaire est une mise sous tutelle inutile de consommateurs majeurs. Avec des interdictions de publicité, l'OFSP veut éliminer des instruments de concurrence essentiels au secteur du tabac et priver les consommateurs adultes de la possibilité de s'informer sur les produits disponibles. Pourtant, l'exemple de pays voisins, comme la France, montre clairement que les interdictions de publicité ne font pas baisser la consommation de tabac.

Au lieu de soutenir la santé publique, les mesures disproportionnées sont nuisibles. Aujourd'hui le tabac, demain l'alcool et après-demain toutes les denrées, du chocolat aux gâteaux à la crème et même le pain salé ? La menace des interdictions et de la bureaucratie plane sur des secteurs entiers de notre économie. Cette tendance ne doit en aucun cas s'imposer.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09

Rudolf Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses: plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'usam représente 250 associations et quelque 300 000 entreprises